



# Le mot du SG ...



**ATTENTION !**

**Assemblée Générale annuelle  
à Bordeaux le 6 mars 2008 !**

A l'heure des bilans de fin d'année et des vœux, il est probablement utile de regarder un peu en arrière avant de se tourner vers l'avenir.

*L'année 2006 aura été importante à plus d'un titre et le SATAC UNSA aura su, au travers des négociations de l'accord licence et du Protocole DGAC, obtenir certaines avancées pour les TSEEAC, dont certaines commencent à être portées sur les fiches de paye.*

*Au delà des avancées pécuniaires ou de l'amélioration des conditions de préparation de départ en retraite (NBI), le repositionnement des TSEEAC que nous avons obtenu ne tardera pas à prendre toute sa valeur ... (suite page 3)*

**Ecouter**

**Défendre**

**Informier**

## Au sommaire ...

### Protocole DGAC & Accord licence

La concrétisation des mesures obtenues par le SATAC pour les TSEEAC continue.

Ainsi, le JO du 24/10/07 contenait 24 décrets et arrêtés issus de ces négociations, dont 10 concernant les TSEEAC : Notre statut a été modifié pour y inclure les mesures liées à la mise en œuvre de la licence de contrôle ainsi que les aspects « intervention sur systèmes critiques de sécurité ». Cette modification du décret a été l'occasion de faire remonter certaines habilitations et qualifications au niveau statutaire (cf. Télégramme 028 du 24/10/07) et une nouvelle grille indiciaire a été mise en place. Parallèlement, l'emploi fonctionnel HC a été supprimé et le RTAC à deux niveaux a été créé, la liste des fonctions y donnant accès a été élargie ... en deux temps, le SATAC ayant dû, encore une fois, intervenir pour les BRIA et le BNIA (JO du 27/10/07) et le nombre de places pour les TSEEAC dans un emploi fonctionnel est passé à 220.

Après celui des inspecteurs de la surveillance et des instructeurs au SEFA et à L'ENAC, le SATAC a fait améliorer le régime indemnitaire des concepteurs de procédures en prenant l'initiative (retrouvez la fiche élaborée par le SATAC, puis celle fournie par la DD pour le CSP).

Enfin, le régime indemnitaire amélioré des BRIA est en cours de mise en œuvre, avec un BO finalement fixé à 1+ 9 par le DSNA pour les BRIA H15, au lieu des 1+8 voulus par la DD depuis le début.

### Deuxième qualification statutaire

Conformément à ses engagements durant le congrès de mars 2007, le SATAC UNSA a fait améliorer la 2e qualification (cf. Résolution Générale et Télégramme N°021 de septembre).

Le pourcentage de réussite, passant de 50 à 62% (soit une augmentation relative de +24%) témoigne du travail accompli.

### Campagne de mutations d'automne 2007

Le SATAC UNSA a dû, encore une fois, intervenir à haut niveau pour que les engagements de la DGAC qu'il a arrachés soient respectés en matière d'ouverture de postes en recouvrement. (Retrouvez le Télégramme N° 024 et N° 026 de septembre et le N° 032 du 04/12/07).

### Europe

En complément du livret MOSAIC que nous vous avons adressé en octobre, retrouvez dans ce numéro le Télégramme N°027 du 15 octobre sur les enjeux et perspectives liés à l'Europe et un

article extrait du magazine UNSA Transports N°12.

### CTP DO, DGAC et DSNA

Lisez les C/R de ces CTP.

### Frais de mission

L'intervention du SATAC aura permis de revenir à la situation antérieure concernant les frais de repas.

### Divers

**inclus la grille des salaires N° 37**

#### Dans ce numéro :

PROTOCOLE DGAC et ACCORD LICENCE	Pages 4 à 22
DEUXIEME QUALIFICATION	Pages 23 à 25
CAMPAGNE DE MUTATIONS D'AUTOMNE	Pages 26 à 36
EUROPE	Page 37 à 43
CTP DO, DGAC, DO et DSNA et réunion DG	Pages 44 à 48
DIVERS : Concepteurs de procédures, frais de mission, cumul d'activité ...	Pages 49 à 62